



/ / 0 0 0 3 0 9

DECISION N° /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMa DU 30 AVR 2025

Portant attribution des lettres commandes relatives à l'équipement de la salle des conférences 2 du bâtiment principal (lot 1) et de l'immeuble R+1 (club Minfopra et restaurant) lot 2.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n°2018/012 du 11/07/2018 portant régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
- Vu Le Décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2018/4191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu Le Dossier de consultation suivant autorisation de gré à gré N°01240-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE2-CE5/NM-MF du 26 Février 2025 pour l'équipement de la salle des conférences 2 du bâtiment principal (lot 1) et de l'immeuble R+1 (club Minfopra et restaurant) lot 2 ;

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - L'établissement ci-après nommé, est déclaré adjudicataire du Dossier de Consultation susvisé, ainsi qu'il suit :

Designation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant FCFA (TTC)	Lieu d'exécution
LOT 1: Equipement de la salle des conferences 2 du bâtiment principal	ETS SIFCAM	Trois (03) mois	32 995 879 (Trente-deux millions neuf cent quatre- vingt-quinze mille huit cent soixante- dix-neuf)	Yaoundé

<b>LOT 2:</b> <b>Equipement de</b> <b>l'immeuble R+1</b> <b>(club Minfopra et</b> <b>restaurant)</b>	ETS SIFCAM	Trois (03) mois	33 995 253 <b>(Trente-trois millions</b> <b>neuf cent quatre-</b> <b>vingt-quinze mille</b> <b>deux cent cinquante-</b> <b>trois)</b>	
--	------------	-----------------	--	--

**Article 2 - :** Ledit établissement est invité à se présenter au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 506), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date publication de la présente Décision, en vue de la souscription des projets de lettres commandes y relatives.

**Article 3 - :** La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

**Ampliations:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINFOPRA ;
- chronos/archives.



**Joseph LÉ**